

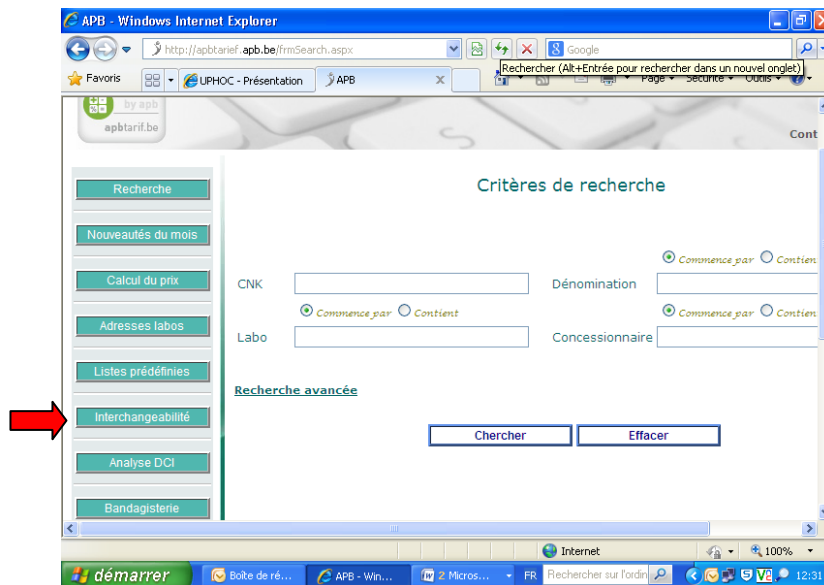
Comment vérifier l'interchangeabilité de spécialités pour une attestation donnée ?

Exemples :

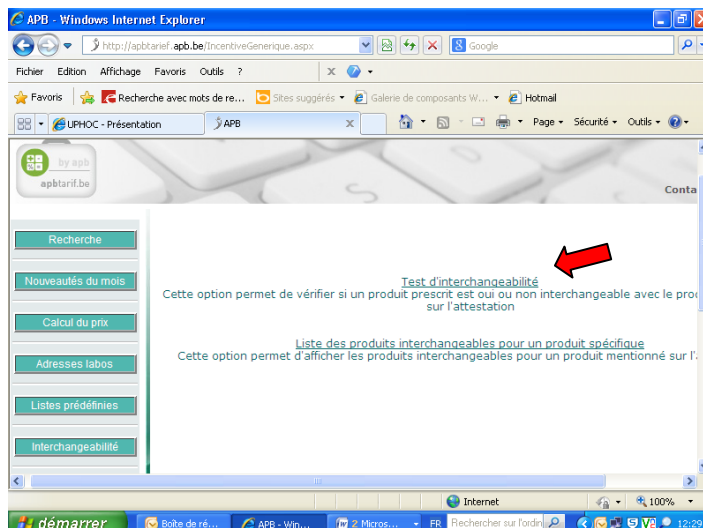
- Puis-je délivrer le BELSAR prescrit alors que l'autorisation est valable pour du DIOVANE ?
- Le médecin me demande ce qu'il peut prescrire comme molécule (ou spécialité) pour un patient qui a une attestation de DIOVANE ?

Procédure :

1. Allez sur www.apbtarief.be (Accès réservé aux pharmaciens en règle de cotisation APB et en possession d'un DocCheck).
2. Choisissez la rubrique « interchangeabilité » dans le menu de gauche



3. Vous avez le choix entre « Test d'interchangeabilité » ou « Liste des produits pour une attestation »

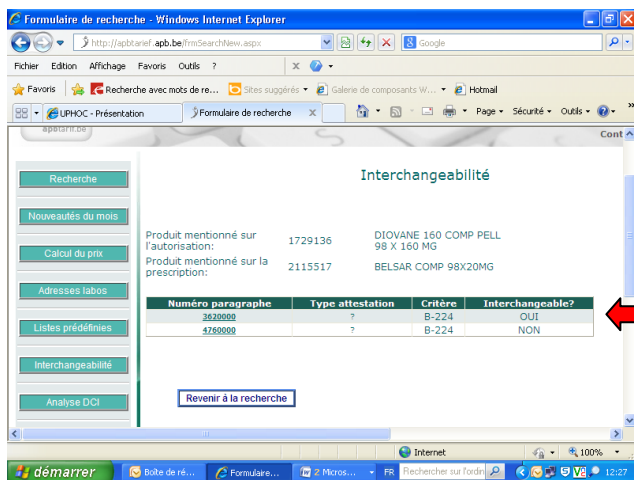


➤ **Soit vous voulez vérifier qu'une spécialité prescrite peut être donnée et remboursée avec une attestation pour un autre produit = Test d'interchangeabilité**

Encodez en premier lieu le CNK de la spécialité (ou le nom) repris sur l'attestation (cliquez sur *sélectionner*) puis encodez le nom ou CNK du produit repris sur l'ordonnance. (Attention : important de respecter cet ordre d'encodage !)

Apparaît ensuite la réponse (ou tableau) qui vous signale si OUI ou NON vous pouvez interchanger les produits. Si OUI, sous quelles conditions (selon le numéro de paragraphe).

Note : le numéro de paragraphe n'est malheureusement pas repris sur toutes les attestations. Mais le critère de remboursement (p.e. B-224), qui est repris sur attestation, peut aider à déterminer le numéro de paragraphe de l'attestation.



➤ **Soit vous voulez vérifier les spécialités interchangeables pour un produit mentionné sur l'autorisation = Liste des produits interchangeables pour un produit spécifique.**

Encodez le CNK de la spécialité ou le nom de la spécialité reprise sur l'attestation (cliquez sur *sélectionner*). Choisissez ensuite le numéro de paragraphe repris sur l'attestation (cliquez sur *sélectionner*).

Apparaît ensuite un tableau reprenant l'ensemble des spécialités autorisées pour le remboursement avec l'attestation initiale du patient

